



## Courrier Clubs N° 1408 du 26 février 2019



**Le Comité sera fermé le vendredi 1er mars,  
le jeudi 7 et le vendredi 8 mars 2019**



## Commission des officiels

### ■ Nominations

⇒ sont nommés Officiel « B »

DECHES Guillaume ENL91 91 B 19011  
 DIJOUX Stéphane CNA 91 B 19012  
 MERCIER Elodie CNA 91 B 19013  
 DOUBLIER Éric CND 91 B 19014

⇒ est nommé Officiel « C »

FRENDI Abdelwahab COU 91 C 19001

### ■ Amendes pour défaut d'officiel

#### AVENIRS 91 - PLOT 3

#### LONGJUMEAU & BRUNOY

CLUBS	DIMANCHE 17/02/2019	TOTAL
ETAMPES NATATION	45,00 €	45,00 €
CO ULIS NATATION	45,00 €	45,00 €
US GRIGNY	45,00 €	45,00 €
	135,00 €	135,00 €

## Natation artistique

### ■ Classement des clubs sur la saison 2017/2018

⇒ Classement national des clubs formateurs

1er AS CORBEIL ESSONNE

25ème CN BRUNOY

30ème ES MASSY

⇒ Classement national des clubs N1 & N2

9ème AS CORBEIL ESSONNE

36ème ES MASSY

# Regroupement départemental

## ■ Ci-dessous le compte-rendu d'un accompagnateur

Jour 1 : Samedi 9 Février 2019

Rendez-vous sur les lieux à 7h30. Après que les nageuses et nageurs aient dit au revoir à leurs parents nous sommes rentrés dans le CNSD. Franck a récupéré les clefs des chambres ainsi que les cartes d'accès puis nous nous sommes dirigés vers le bassin.

Le premier entraînement a eu lieu de 8h00 à 10h00 sur 2 lignes de 50m. Nous y avons travaillé la technique de nage du papillon.

Après l'entraînement du matin les nageurs sont allés déposer leurs affaires dans les chambres.

Ensuite nous avons fait le tour du complexe jusqu'à l'heure du midi. Nous avons déjeuné entre 12h et 13h. Les nageurs se sont ensuite reposés dans les chambres jusqu'à 14h, début des activités au dojo. Franck a fait découvrir l'aïkido aux nageurs en leur apprenant les bases.

L'entraînement de l'après-midi s'est déroulé sur 2 lignes de 17h à 19h. Nous y avons travaillé la technique de nage du dos.

Nous avons dîné entre 19h30 à 20h30. Nous avons ensuite rejoint nos chambres avec extinction des feux à 22h30 au plus tard.

Jour 2 : Dimanche 10 Février 2019

Petit déjeuner de 7h30 à 8h30. Nous avons libéré les chambres avant de nous diriger vers le bassin pour l'entraînement du matin qui s'est déroulé sur 2 lignes d'eau de 8h00 à 10h00. Nous y avons cette fois ci travaillé la technique de nage de la brasse. Après ça nous avons procédé à divers étirements suivis d'un temps libre jusqu'à l'heure du déjeuner.

Après le déjeuner nous sommes allés en salle de réunion afin d'échanger et de regarder diverses vidéos sur les différentes techniques de nages.

Nous sommes ensuite retournés à la piscine pour procéder à la dernière séance du stage qui a eu lieu de 15h00 à 17h00 et qui était axée sur la technique de nage en crawl.

Le stage a pris fin à 17h30. Les nageuses et nageurs sont retournés auprès de leurs parents après avoir rendu les clefs des chambres ainsi que les cartes.

Clément Recoursé

## Records et meilleures performances

### ■ Records Essonne à la 2ème journée départementale maîtres (secteurs 1&4) le 09/02/2019 à Boussy-Saint-Antoine en bassin de 25 mètres

*(Homologation au 11 février 2019)*

⇒ 50 papillon dames catégorie C6

ABRAHAM Sandrine (1968) CN BRUNOY en 35.84.

### ■ Records Essonne au 2ème meeting national du Bourbonnais du 09 au 10 février 2019 à Saint-Victor en bassin de 50 mètres

*(Homologation au 11 février 2019)*

⇒ 4 \*100 nage libre mixtes

SN MONTGERON en 4 :07.95 le 09/02/2019

CORNILLON Amandine (2003)

EUGENE Delphine (2001)

RAZANATEFY Tsitoaina (2004)

GIRARD Thomas (2000)

### ■ Records Essonne aux championnats d'hiver open des maîtres Ile de France du 09 au 10 février 2019 en bassin de 25 mètres à Cachan

*(Homologation au 18 février 2019)*

⇒ 200 dos messieurs catégorie C4

LEDEY Vincent (1976) CA ORSAY en 2:21.10 le 10/02/2019.

⇒ 100 brasse messieurs catégorie C5

BRIQUET Xavier (1974) CA ORSAY en 1:15.77 le 10/02/2019.

⇒ 200 4 nages messieurs catégorie C7

BOCQUILLON Philippe (1962) CN VIRY-CHÂTILLON en 2:31.91 le 10/02/2019.

⇒ 100 4 nages messieurs catégorie C9

KLINGBEIL Herbert (1954) SN MONTGERON en 1:25.08 le 09/02/2019.

⇒ 400 nage libre messieurs catégorie C9

KLINGBEIL Herbert (1954) SN MONTGERON en 6:02.93 le 10/02/2019.

⇒ 100 brasse messieurs catégorie C9

KLINGBEIL Herbert (1954) SN MONTGERON en 1:32.83 le 10/02/2019.

⇒ 50 nage libre messieurs catégorie C13

LAURENT Robert (1934) EN LONGJUMEAU en 46.35 le 10/02/2019.

⇒ 200 dos messieurs catégorie C13

LAURENT Robert (1934) EN LONGJUMEAU en 4:59.83 le 10/02/2019.

⇒ 100 dos messieurs catégorie C13

LAURENT Robert (1934) EN LONGJUMEAU en 2:26.04 le 09/02/2019.

## Communication

### ■ **Meetings**

⇒ Xème Meeting national Eurocom de Massy

**Date :** du 22 au 24 mars 2019

**Lieu :** Piscine du COS

**Catégories :** Juniors et Séniors.

**Site :** <http://www.esmassynatation.com/> **Facebook :** [esmassynatation](#)

**Plaquette en pièce jointe.**

⇒ Meeting Francily printemps 2019

**Date :** du 29 au 31 mars 2019

**Lieu :** piscine Christiane et Guy Canzano à Sarcelles.

**Programme :** <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5189.pdf>

⇒ 14ème Meeting Jeunes de Saint-Dizier

**Date :** du 06 au 07 avril 2019

**Lieu :** Centre nautique de Saint-Dizier

**Renseignements :** ☎ 03 25 05 23 07 ou 06.07.66.41.43

**Mail :** [cosd.natation@free.fr](mailto:cosd.natation@free.fr)

**Site :** [www.natation-saintdizier.fr](http://www.natation-saintdizier.fr)

PARRAINÉE PAR LAURY THILLEMANN ET CAMILLE LACOURT



# La Nuit de l'Eau

NUIT DE SOLIDARITÉ AU PROFIT DE L'UNICEF  
Samedi 23 mars 2019

Plus de 200 piscines participantes / 12<sup>e</sup> édition



CREATION ALEXANDRA VAUX / ECV 2019

UN ÉVÈNEMENT SOUTENU PAR 

[WWW.LANUITDELEAU.COM](http://WWW.LANUITDELEAU.COM) | #NUITDELEAU



## ■ Nuit de l'eau à ORSAY

Le samedi 23 Mars à la piscine municipale d'Orsay, participez à la 12 e édition de La Nuit de l'Eau avec l'Unicef et la Fédération Française de Natation et agissez pour les enfants défavorisés du monde.

De 16h30 à minuit, le CA Orsay, avec la participation du Paris Sud Université Club, vous propose de nombreuses activités sportives et ludiques comme des baptêmes de plongée, du kayak, de la natation artistique, des water-balls, le parcours pirate des tout petits, de l'aquaform, la possibilité de passer des brevets de natation, et de nombreuses autres démonstrations et initiations.

Une buvette sera également tenue sur place.

Le prix de l'entrée est celui de votre générosité : la totalité des dons collectés à cette occasion sera destinée à la population d'Haïti durement touchée par l'ouragan Matthew en fin d'année 2016. Le programme Wash de l'Unicef est un programme d'accès à l'eau potable pour les enfants en Haïti.

Participez à la Nuit de l'Eau entre sportifs, amis ou en famille lors d'une soirée de générosité et tendez votre main aux enfants d'Haïti en aidant l'Unicef ( <https://fp.unicef.fr/nuit-de-leau-2019> )"

Contact : [contact@cao-natation.com](mailto:contact@cao-natation.com)

## ■ Nuit de l'eau à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Pour la deuxième année consécutive le Club Nautique de Saint-Michel-sur-Orge organise, au sein de la piscine, la 12ème édition de la Nuit de l'eau.

Cet évènement aura lieu le **23 mars 2019 de 19h à minuit.**

La Nuit de l'eau est évènement annuel, sportif et caritatif dont le parrain n'est autre que Camille LACOURT (quintuple champion du monde et d'Europe de natation). Il s'agit d'une campagne de sensibilisation sur l'importance de l'eau.

L'objectif est de collecter des fonds afin de financer les programmes de l'UNICEF d'accès à l'eau potable dans le monde.

Voici le programme de cette année :

- Baptême de plongée
- Relais de tapis
- Australienne
- Démonstration de Natation Artistique
- Aquagym géant
- Jeux pour les enfants
- Buvette sur place.

Contact : [emma.cnsmo@gmail.com](mailto:emma.cnsmo@gmail.com)

Site : <http://cnsmo.fr/la-nuit-de-leau-2019/>

# LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

**VOUS ÊTES BÉNÉVOLE ?  
VOUS EXERCEZ DES RESPONSABILITÉS  
DANS UNE ASSOCIATION ?**

**Vous pouvez déclarer votre  
engagement bénévole et bénéficiaire,  
sous conditions, de formations**



## Le Compte d'engagement citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Le Compte d'engagement citoyen (CEC) est un nouveau dispositif intégré au Compte personnel d'activité (CPA) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir.

Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité associative et bénéficier de droits à formation financés par l'État en reconnaissance de leur engagement.

## Qui est concerné ?

Ce dispositif s'adresse à certains responsables bénévoles associatifs.

Des conditions de mission et de durée sont exigées. Sont éligibles les bénévoles membres de l'instance de direction d'une association (conseil d'administration, bureau...) et les bénévoles qui encadrent d'autres bénévoles.

Ils doivent avoir consacré à leur bénévolat au moins 200 heures dans l'année, dont au moins 100 heures dans la même association.

Le bénévolat doit en outre avoir été effectué dans une association déclarée depuis au moins trois ans qui intervient dans l'un des champs suivants : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

## Quels sont les droits à formation ?

Les bénévoles éligibles, actifs ou non, pourront se voir allouer un forfait en euros, utilisable pour s'inscrire à des formations.

Pour les actifs (salarié, demandeur d'emploi, agent public, indépendant), ce forfait s'ajoute aux droits à formation acquis sur leur compte personnel de formation pour les formations qui les intéressent.

Les droits acquis peuvent être utilisés pour suivre une formation spécifiquement destinée aux bénévoles et volontaires en service civique pour leur mission.

Ils peuvent également être utilisés pour :

- une formation professionnelle sanctionnée par une certification, une attestation ou une habilitation reconnue par le code du travail (L. 6323-6 du code du travail);
- une action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- un bilan de compétences ;
- une préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire ;
- une action de formation d'accompagnement ou de conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

## De façon pratique, comment le bénévole intéressé par le dispositif, peut-il solliciter ces droits ?

L'activité bénévole étant inconnue de l'administration, le bénévole doit la déclarer s'il est intéressé par le dispositif.

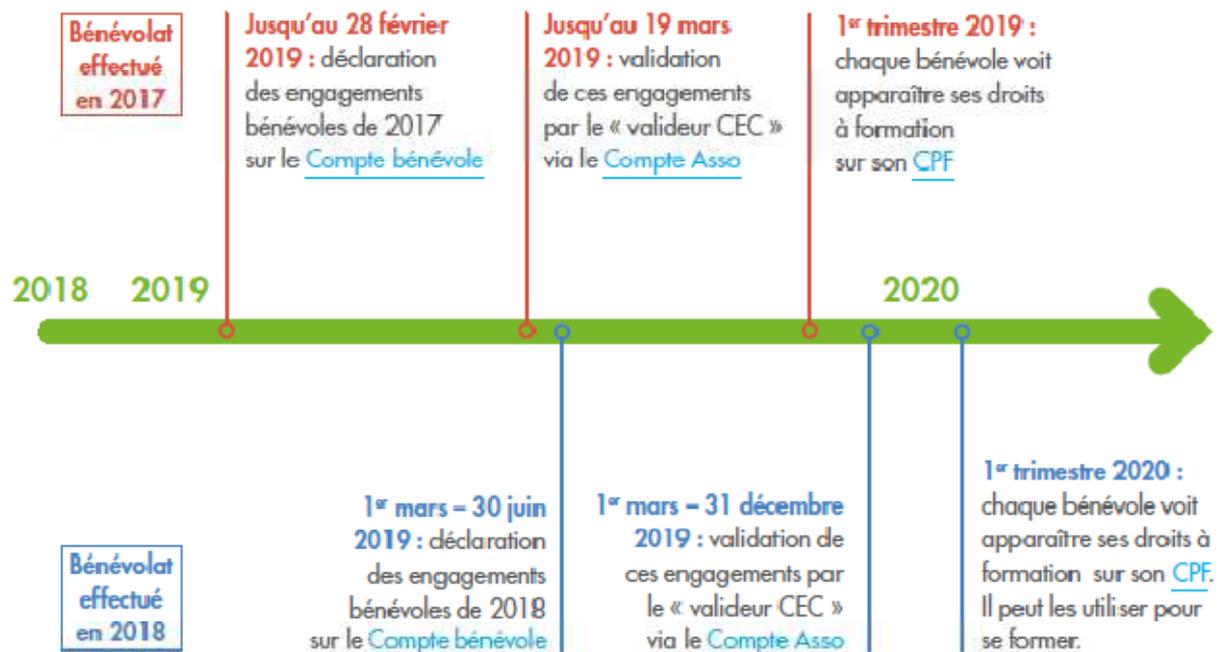
Cette déclaration s'effectue par voie dématérialisée sur « Le compte bénévole » : [www.associations.gouv.fr/compte-benevole](http://www.associations.gouv.fr/compte-benevole). Il peut transmettre autant de déclarations que d'associations éligibles dans lesquelles il est investi.

Pour le bénévolat de 2017, la déclaration est possible jusqu'au 28 février 2019. En 2019, le bénévole pourra déclarer son activité de l'année précédente entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin.

Sa déclaration est automatiquement transmise au dirigeant de son association qui se sera désigné comme « valideur CEC » sur « Le compte association » : [www.associations.gouv.fr/valideur-cec](http://www.associations.gouv.fr/valideur-cec). Le dirigeant devra attester de l'éligibilité du bénévole. Par précaution, le bénévole a tout intérêt à s'assurer qu'un dirigeant s'est bien identifié comme tel sur « Le Compte association » de son association pour y recevoir sa déclaration.

Un seul membre du conseil d'administration ou du bureau ou de la direction peut être désigné « valideur CEC ». Il doit attester les éléments de la déclaration le 31 décembre de chaque année au plus tard, sauf pour les activités bénévoles de 2017 qui peuvent être attestées jusqu'au 19 mars 2019.

Le cas échéant, les droits sont crédités en début d'année sur le Compte d'engagement citoyen et le Compte personnel de formation du déclarant.



## Questions / réponses :

### Le CEC ne s'adresse-t-il qu'aux bénévoles ?

Non. Le CEC permet de valoriser différentes activités citoyennes : le bénévolat associatif, mais aussi par exemple un engagement de service civique, de réserviste ou de sapeur-pompier volontaire. Seuls les bénévoles associatifs, dont l'activité n'est pas connue de l'administration, s'inscrivent via Le compte bénévole. Les autres activités reconnues dans le cadre du CEC sont recensées automatiquement grâce à d'autres sources.

### Quels sont les délais pour déclarer son activité ?

Les activités de bénévolat réalisées en 2017 doivent être déclarées avant le 28 février 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 19 mars 2019. Les activités de bénévolat réalisées en 2018 doivent être déclarées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 juin 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 31 décembre 2019.

### Qui peut être « valideur CEC » ?

Un seul membre du conseil d'administration, du bureau ou de la direction, peut se déclarer « valideur CEC ». Pour les associations dotées de plusieurs établissements, il est possible qu'un « valideur CEC » soit identifié par établissement.

### Un « valideur CEC » peut-il aussi déclarer ses heures de bénévolat ?

Si le « valideur CEC » répond en tant que bénévole aux critères d'éligibilité du CEC, il peut bien entendu déclarer ses activités via « Le compte bénévole ».

### Où puis-je consulter les droits à formation acquis ?

Les droits acquis au titre du CEC peuvent être consultés sur le compte personnel d'activité sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

### Y a-t-il une liste des formations que je peux suivre ?

Les droits à formation acquis peuvent être utilisés à tout moment, pour une formation professionnelle éligible au titre du CPF (par exemple, réaliser une VAE, un bilan de compétences, suivre une formation pour se reconverter professionnellement...), ou pour une formation pour son engagement bénévole (par exemple, droit des associations, communication associative, recherche de financements...). La liste des formations spécifiquement pour les bénévoles sera publiée au début de chaque année.

La liste de l'ensemble des formations est disponible sur <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

### Quand dois-je utiliser mon droit à formation ?

Il n'y a pas de limite et vous conservez vos droits et votre forfait d'une année sur l'autre. Le cumul des droits à formation acquis au titre du CEC est cependant limité à un plafond.

En savoir plus : [www.associations.gouv.fr/CEC](http://www.associations.gouv.fr/CEC)

Références juridiques : sur le compte d'engagement citoyen : article L. 5151-8 du code du travail et suivants. Sur les formations éligibles : article L. 6323-6 du code du travail



[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

 @Asso\_gouv



**« Ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres. »**

Le 3 décembre 2018, la Conférence Nationale du Handicap, grande concertation citoyenne intitulée « Tous concernés, tous mobilisés », a été officiellement lancée.

En parallèle des cinq chantiers menés pour améliorer la vie de tous les citoyens vivant avec un handicap et des déplacements des ministres dans les territoires, **un appel à candidatures est lancé pour permettre à chaque acteur de la société civile de valoriser une action, une pratique ou un évènement conçus pour tous.**

Pour faire de cette édition 2018-2019, **la vitrine de toutes les initiatives citoyennes et le fer de lance de la société inclusive** de demain, nous avons besoin de vous ! Votre mobilisation est essentielle pour relayer cette campagne auprès des citoyens dans vos territoires.

Pour faire acte de candidature, **la démarche est simple** :

1. Je prends connaissance de la charte et je la signe.
2. Je rempli le formulaire en décrivant l'action que je souhaite valoriser et sa dimension 100 % inclusive.

**Tout se passe ici** : <https://handicap.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/acteurs/comite-interministeriel-du-handicap-cih/la-conference-nationale-du-handicap/tousconcernes>

Les actions labellisées seront publiées sur le site du gouvernement. Elles viendront compléter le rapport rendu au Parlement en juin 2019, qui sera suivi d'un débat devant l'Assemblée nationale.

**Mobilisez vos réseaux !**



#TousConcernésTousMobilisés



**ERFAN  
LIGUE ILE-DE-FRANCE**



## Formation Professionnelle Continue

### « Introduction aux bases de la préparation mentale »

#### **Objectif général :**

L'objectif de cette formation est d'introduire la préparation mentale auprès des acteurs de la performance. Le but est de pouvoir être capable de prendre connaissance de l'ensemble des thématiques de travail en préparation mentale mais également, de pouvoir prendre conscience de l'impact de la sphère mentale sur la préparation et la performance de l'athlète.

#### **Objectifs intermédiaires :**

- Mettre en lumière les différentes thématiques de travail en préparation mentale
- Prendre conscience de l'impact de ces thématiques sur la performance sportive
- Avoir connaissances des différents outils utilisés en préparation mentale
- Obtenir des outils pratiques utilisables avec le sportif

#### **Formatrice :**

- Mégane PEREZ – Préparatrice mentale au CAF de l'ES Massy, elle est aussi entraîneur au sein de l'ES Vitry Natation. Intervient également à l'INSEP auprès des jeunes naïades franciliennes.

**Public :** Entraîneur de club tout niveau    **Nb de participants :** 7 minimum et 20 maximum

**Durée :** 7h    **Date :** 19/03/2019 de 8h à 12h et 13h à 16h

**Lieu :** LIFN – 163 boulevard Mortier    **Tarif :** 90€ (tarif réduit pour ceux ayant participé à la formation du 04/12/18 et/ou du 15/01/19)  
75020 Paris

**Inscription auprès de l'ERFAN Ile-de-France avant le 15 mars 2019**

**La participation à la formation peut permettre de valider une partie pédagogique dans le cadre de la formation continue des Brevets Fédéraux.**



**ERFAN  
LIGUE ILE-DE-FRANCE**



## Bulletin d'inscription

**Date limite de réception à l'ERFAN Ile-de-France : vendredi 15 mars 2019  
Accompagné du paiement (chèque ou virement)**

**A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES**

Nom : ..... Prénom : .....

Club : .....

Fonction dans le club : .....

Adresse Mail : ..... Tél : .....

Souhaite participer à la formation « Introduction aux bases de la préparation mentale » du mardi 19 mars 2019.

Date : ..... signature : .....

**L'ERFAN s'autorise à annuler en cas de nombre Insuffisant de candidats**



**ERFAN  
LIGUE ILE-DE-FRANCE**



## **« PRATIQUER POUR SE FORMER »**

### **Stage sur l'apprentissage de la natation en club pour les éducateurs**

Dans le cadre d'une formation continue sous l'égide de l'ERFAN Ile-de-France en collaboration avec le Club des Nageurs de Paris, nous vous convions à participer au stage «Apprentissage de la natation en club» sous la conduite de Mauro ANTONINI qui se déroulera du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2019 (Piscine Roger Le Gall – Paris 12ème).

**Vous souhaitez approfondir vos compétences dans le domaine de l'enseignement de la natation, expérimenter vos approches et partager vos points de vue sur l'apprentissage ? Ce stage est fait pour vous.**

#### **Objectifs :**

L'expérimentation et la réflexion collective sur l'enseignement de la natation, la construction et l'animation de séances d'apprentissage seront l'occasion d'améliorer vos compétences dans le domaine de l'éducation et de la formation de nos jeunes licenciés en école de nage. L'objectif est de mieux parvenir au balisage d'un cheminement individuel des nageurs vers leur plus haut niveau d'organisation et de pratique sportive.

#### **Journée type prévisionnelle :**

9h à 9h45 échanges en salle

10h à 12h30 séance d'apprentissage puis échanges en salle

12h45 à 13h45 déjeuner

14h à 17h séance d'apprentissage puis échanges en salle

#### **Formateurs :**

- Mauro Antonini (Expert dans le domaine de l'apprentissage en Natation co-animateur des stages de Dinard et de Narbonne)
- Jean Michel Mattiussi (CTS en charge du suivi de l'ENF sur l'Île de France)

**Public :** Educateurs de club FFN

**Nb de participants :** 20 maximum

**Lieu :** Piscine Roger Le Gall  
75012 Paris

**Dates :** Lundi 22/04/19 au vendredi 26/04/19

**Tarifs et hébergement :** voir page suivante

**Inscription auprès de l'ERFAN Ile-de-France avant le 22 mars 2019**



**ERFAN  
LIGUE ILE-DE-FRANCE**



**Coût de participation pour les 5 jours :**

- Licenciés FFN dans un club 100% licences Ile de France : 320€ (déjeuners compris)
- Licenciés FFN Ile de France : 400€ (déjeuners compris)
- Licenciés FFN hors Ile de France : 500€ (déjeuners compris)

Hébergement possible au Centre International de Séjours Paris tout proche.

Tarifs entre 62€ (single) et 33,50€ (quadruple) petit déjeuner compris.

Restauration également possible sur place le soir.

Réservez directement sur : <https://www.hotel-cis-paris-ravel.com/fr>

Les éducateurs auront la possibilité de participer avec quelques nageurs de leur club s'ils le souhaitent (nous contacter).

**Renseignements complémentaires**

**ERFAN - Ile de France**

163 BD Montier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)



**ERFAN  
LIGUE ILE-DE-FRANCE**



## Bulletin d'inscription

**Date limite de réception à l'ERFAN Ile-de-France : vendredi 22 mars 2019  
Accompagné du paiement (chèque ou virement)**

**A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES**

Nom : ..... Prénom : .....

Club : .....

Adresse Mail : ..... Tél : .....

Souhaite participer au stage sur l'apprentissage de la natation en club pour les éducateurs

Date : ..... signature : .....

**La participation à la formation peut permettre de valider une partie pédagogique dans le cadre de la formation continue des Brevets Fédéraux.**

**L'ERFAN s'autorise à annuler en cas de nombre insuffisant de candidats**



Avec le soutien de :



## FORMATION

### Educateurs sportifs sport-santé niveau 1

En collaboration avec le Comité régional olympique et sportif et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile de France, le CDOS (Pierre-Philippe Bureau, président), et la DDCS de l'Essonne (docteur Colette Nordmann), vous invitent à participer à la prochaine session de formation "Educateur sportif sport-santé de niveau 1".

Elle s'adresse aux éducateurs **diplômés** (diplôme d'Etat ou fédéral), et est accessible aux bénévoles dirigeants diplômés des associations sportives, en fonction des places disponibles.

Chaque session se déroule en 2 temps:

- Formation à distance à partir de fichiers classés par thèmes, (prévoir environ 20h de travail)
- En présentiel durant 2 journées (15h au total).

Cette formation permettra aux participants dont l'évaluation est satisfaisante d'obtenir une attestation d'assiduité et de réussite, et au club et à l'activité encadrée d'être référencés sur le site [lasanteparlesport.fr](http://lasanteparlesport.fr)

#### Session des 12 et 13 avril 2019 :

- Le vendredi 12 avril à MENNECY, Salle de réunion  
Maison Départementale des Comités Sportifs, 62bis Bld Charles de Gaulle
- Le samedi 13 avril, à BURES/Yvette (salle en mairie)

**Frais de formation : 50€ à verser au moment de l'inscription** (le règlement des frais de formation, par chèque à l'ordre du CDOS Essonne, ou virement, RIB fourni sur demande, valide l'inscription);

Remboursement possible en cas d'annulation plus de 15 jours avant l'échéance, puis avec retenue de 50% si désistement tardif).

## Programme sommaire:

### Jour 1:

- Questions quizz sous forme de questionnaire à choix multiples (évaluation initiale),
- présentation et pratique de Tests pour l'évaluation de l'état de forme avec matériel spécifique,
- données sur la motivation des pratiquants,
- présentation du projet personnel d'activité sport-santé (à rédiger sur une à deux pages et à remettre aux formateurs avant le présentiel),
- sécurisation des pratiques.

### Jour 2:

- réponses aux questions suite à l'étude des fichiers de formation transmis,
- simulation de Parcours de santé selon certaines situations et pathologies chroniques sous forme de jeu de rôles,
- ateliers d'APS pour différentes populations cibles en prévention primaire et tertiaire,
- Evaluation finale sous forme de QCM.

Dès votre inscription, vous serez destinataire des documents où les contenus de formations sont regroupés par thèmes et notions essentielles à connaître.

A partir de leur consultation, il vous sera demandé de transmettre vos éventuelles questions **sur les sujets que vous souhaiteriez voir approfondir** pour préparer au mieux les 2 jours en présentiel.

**Nous insistons sur la nécessité d'un investissement conséquent pour le travail sur les contenus théoriques, indispensable pour une prise en charge efficiente des pratiquants aux profils spécifiques dans le cadre du sport sur ordonnance.**

**De plus, une activité d'encadrement sportif régulière doublée d'un projet en direction de public(s) « sport-santé » est nécessaire pour satisfaire aux critères de validation. Enfin, la formation validée à elle seule (sans autre titre fédéral ou d'Etat) ne donne pas les prérogatives d'encadrement en APS.**

**Chaque participant amènera les deux repas de midi pris sur place.**

Un échange sera instauré à partir de la composition nutritionnelle de ces déjeuners.

### **Matériel à prévoir pour les 2 jours de présentiel :**

- tenue de sport
- eau
- matériel d'écriture.



**Formation** Educateurs sportifs sport-santé niveau 1  
12-13/04/2019

Madame, Monsieur (*raier la mention inutile*)

Nom..... Prénom ..... Date de naissance .....

Profession.....

Adresse postale .....

Cursus .....

Représentant le club / le comité départemental de .....

Fonction en club.....

Adresse e-mail pour l'envoi des fichiers des documents e-learning :

.....

Participera à la formation E3S niveau 1 et **assistera aux 2 jours en présentiel**

⇒ **fiche de participation à retourner avant le 1<sup>er</sup> mars 2019**

au CDOS 91 par mail [essonne@franceolympique.com](mailto:essonne@franceolympique.com), ou par courrier à l'adresse ci-dessous, accompagnée du règlement des frais de formation de 50€ (par chèque à l'ordre du CDOS 91, ou possibilité de virement bancaire)

Déroulement et consignes :

Dès réception du coupon d'inscription, vous recevrez par mail les fichiers à étudier, ainsi que les QCM pour vous entraîner.

Suite à cette formation en e-learning, vous pourrez soumettre les sujets que vous souhaiteriez voir approfondir en présentiel **15 jours avant le début de votre formation à : [essonne@franceolympique.com](mailto:essonne@franceolympique.com)**

Prévoir la rédaction sommaire de **votre projet sport-santé** (en cours ou à réaliser, maxi 2 pages format A4), à **amener lors des 2 jours en présentiel, il fera partie de l'évaluation.**

Renseignements **par téléphone au 01 60 78 27 58**

PROFITEZ DE **-20%**

SUR    **FUNKY TRUNKS** **FUNKITA**

AVEC LE CODE

**CD91NATSWIM**

\*Valable toute l'année / Hors promotions en cours



[www.eurocomswim.com](http://www.eurocomswim.com)